

Direction
Archives de France

Service technique
Référence à rappeler :

AD- 21647
5878

Paris, le 21 novembre 1985

Le Ministre de la Culture
à
Messieurs les commissaires de la République
(Archives départementales)

O B J E T : Archives des tribunaux de commerce.

Le Ministère de la Justice (Direction des Affaires civiles et du Sceau, bureau du droit commercial) a diffusé le 29 avril 1985 une circulaire sur les archives des tribunaux de commerce. Ce texte, diffusé à titre provisoire, modifie sur certains points le tableau de tri annexé à la circulaire AD 72-4 du 23 novembre 1972. Une refonte générale du tableau est actuellement étudiée par la commission technique des archives de la Justice.

Dans l'attente de la parution du texte définitif, je souhaite attirer l'attention du directeur des services d'archives, sur un point précis. Le nouveau texte ne prévoit plus le versement des registres de dépôt des actes de société établis après 1910. J'ai fait savoir au ministre de la Justice que cette date me paraissait prématurée, en égard à l'intérêt de ces documents pour la recherche historique, et que je souhaitais voir repousser le délai au moins à 1940 et si possible au-delà pour les greffes d'importance moyenne.

J'invite le directeur des services d'archives à prendre l'attache des greffiers des tribunaux de commerce siégeant dans votre département pour s'assurer de la sauvegarde de ces documents.

Je saurais gré au directeur des services d'archives de me rendre compte de la vérification à laquelle il eura procédé.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL DES ARCHIVES DE FRANCE

Jean FAVIER